



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
MAIRIE de DINGSHEIM
- 67370 -

N°22 du mandat/N01-2022

Séance du conseil municipal
du **lundi 7 février 2021 à 19h30**
sous la présidence de M. Gaston Burger
Salle du conseil municipal à Dingsheim

Membres présents : 14

Gaston Burger, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Christian Biller, Benoît Haettinger, Geoffrey Diebold, Laetitia Johner, Fabienne Breyel, Gisèle Berbach, Fabrice Lutz, Brice Schobel et Dominique Reinbolt, Geneviève Botzong

Absents avec procuration : 1 (Audrey Bauer à Gaston Burger)

Absents : 0

Nombre de votants : 15

Ordre du jour

- 1 **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021**
- 2 **MOTION SUR LE DROIT LOCAL**
- 3 **POINTS SUR LES TAXES ET EXONERATIONS (CREATION D'UNE TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS ?)**
- 4 **AVIS DE LA COMMUNE SUR :**
 - ↔ PROJET DE FUSION DE CONSISTOIRES
 - ↔ AUTORISATION D'EXPLOITATION DE DECHETS D'AMIANTE PAR LA STE LINGENHELD
- 5 **PRISE EN CHARGE AVEC LA COMMUNE DE GRIESHEIM :**
 - ↔ DES FRAIS DE FORMATION DE L'ANIMATEUR DU CMDJ
 - ↔ DES FRAIS DE CONFECTION DU DRAPEAU DES POMPIERS DE LA SECTION « LA SOUFFEL »
- 6 **POINT BUDGETAIRE**
- 7 **AMENAGEMENT DU PARC D'AGREMENT DU MUSAUBACH**
 - ↔ MISE EN COMMUN DU PROJET AVEC GRIESHEIM
 - ↔ POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
- 8 **RETOURS CONCERNANT :**
 - ↔ LE SIVOM « LA SOUFFEL »
 - ↔ LES COMMISSIONS COMMUNALES
- 9 **DIVERS**
 - ↔ INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PIZZAS
 - ↔ AGENDA

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le conseil municipal désigne Virginie Adloff, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

1 Adoption du compte rendu de la séance du 6 décembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 6 décembre 2021 est adopté à l'unanimité (pas de séance de conseil municipal en janvier 2022).

2 Motion sur le droit local

Le point est reporté ultérieurement.

3 Points sur les taxes et exonérations (création d'une taxe sur les logements vacants ?)

Depuis un vote du conseil municipal en 1981, les familles nombreuses bénéficient d'une exonération de taxe d'habitation à hauteur de 15%.

Une augmentation du nombre des logements vacants est constatée, ce qui entraîne une diminution de la population avec une baisse de la fréquentation des écoles. Pour réduire ces effets, le maire propose de réfléchir à l'instauration d'une taxe sur les logements vacants. La commune compte environ 15 logements vides, recensés par les services de l'Etat et la taxation éventuelle pourrait représenter 10 à 12 000€ de recette annuelle. La mise en place doit obligatoirement passer par une délibération du conseil municipal avant l'été 2022 pour un effet à partir de 2023.

Un groupe de travail, composé de Messieurs Arenas, Lutz et Mesdames Berbach et Johner, propose de rencontrer M. Bardon de la trésorerie de Saverne pour faire une étude plus approfondie et de revenir vers le conseil avec des propositions.

4 Avis de la commune sur :

↳ **Projet de fusion de consistoires**

Délibération N°01/2021 **Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0, POUR : 15**
(unanimité)

La Préfète du Bas-Rhin porte à connaissance de la commune de Dingsheim le projet de fusion des consistoires réformés de Bischwiller, Sainte Marie aux Mines et Strasbourg. Le nouveau consistoire issu de cette fusion prendrait le nom de consistoire de Strasbourg. Aucun vote n'étant nécessaire et aucune remarque n'étant formulée, le conseil prend acte de cette fusion.

↳ **Autorisation d'exploitation de déchets d'amiante par la Sté Lingenheld**

Délibération N°02/2021 **Votants : 15 - ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0, POUR : 15**
(unanimité)

Préfète du Bas-Rhin porte à connaissance de la commune de Dingsheim de l'autorisation accordée à la société Lingenheld d'exploiter, Chemin du Hitzthal Carrefour Bellevue à Oberschaeffolsheim, une installation de transit et de traitement de déchets amiantés.

Après un long débat sur la sécurité du site tel que décrit dans l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2021, le conseil prend acte de l'autorisation d'exploitation et demande à l'unanimité que le suivi de la qualité de l'air sur le site dans son proche environnement soit augmenté et que les communes limitrophes soient destinataires des résultats. Il est également demandé un suivi précis sur la qualité de l'eau suite à des rejets dans le cours d'eau du Musaubach.

5 Prise en charge avec la commune de Griesheim :

↳ **Prise en charge des frais de formation de l'animateur du CMDJ**

Délibération N°03/2021 **Votants : 15 - POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 1**

Le maire présente la délibération prise par le conseil municipal de Griesheim-sur-Souffel concernant la prise en charge d'une partie de la formation de Maxime Ginter, notamment le BAFD. La formation d'une semaine en pension complète coûte 459,00 €. Elle se déroule courant février 2022. La commune de Dingsheim prendra en charge la moitié de ce montant.

Après débat et discussions, le conseil décide, par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Christian Biller) de prendre en charge la moitié du montant de cette formation.

↳ **Prise en charge des frais de confection du drapeau des pompiers de la section « La Souffel »**

Délibération N°04/2021 **Votants : 15 - Unanimité**

La section des sapeurs-pompiers « La Souffel » ne possède pas, à ce jour, de drapeau pour les cérémonies officielles. Le maire propose de prendre en charge les frais de confection de cet étendard à parts égales avec Griesheim-sur-Souffel et Pfulgriesheim. Le conseil, après débats, décide, à l'unanimité, cette prise en charge.

6 Point budgétaire

Les premiers éléments du compte administratif non encore validé montrent un excédent d'environ 1 000 000 € qui est dû principalement au fait que les grands projets prévus courant 2021 n'ont pas encore démarré. Il s'agit notamment des travaux de voirie prévus dans diverses rues et les travaux du parc d'agrément du Musaubach. Par ailleurs, en analysant les recettes fiscales touchées par la commune, on constate une légère baisse par rapport l'année précédente, principalement due au mécanisme de compensation de la taxe d'habitation mis en place par l'Etat. En effet, le système de calcul ne donne plus de dynamique au niveau des valeurs locatives. Le seul levier d'action subsistant pour les communes est la taxe foncière. Toutefois, malgré des investissements conséquents prévus en 2022, il n'est pas prévu de modifier les taux de la taxe foncière.

7 Aménagement du parc d'agrément du Musaubach

Le Maire et Brice Schobel font le point sur l'état d'avancement du projet de parc d'agrément du Musaubach. Ce dernier a été présenté mi-février aux membres réunis des commissions Environnement de Dingsheim et de Griesheim par le bureau d'études Acte 2 Paysages en Mairie de Griesheim. Le maire de Dingsheim a complété la présentation avec des éléments financiers, notamment avec la mutualisation de l'ensemble des subventions attribuées à la commune de Dingsheim si la commune de Griesheim décidait de participer au projet. Les membres de la commission environnement de Griesheim ont montré un intérêt marqué pour le projet. Lors des échanges, la commission environnement a demandé une extension du projet au terrain d'évolution et à l'aménagement des accès depuis la rue de La Souffel à Griesheim et la rue Le Corbusier à Dingsheim, mais à ce stade, une participation de Griesheim n'est pas encore actée. Par ailleurs, la commune est toujours en attente d'une subvention du FEADER (fonds européen). Le projet a été retenu comme éligible à ce fond, mais devra encore être étudié par pour attribution éventuelle d'une subvention.

8 Retours concernant :

↳ **le Sivom « La Souffel »**

Joseph Arenas rappelle que la période est consacrée à la préparation du budget primitif 2022. Compte tenu des projets communaux, notamment en termes de voirie et d'aménagement d'un parc d'agrément mais aussi de nombreux autres chantiers, le budget

se caractérisera par une modération choisie en matière d'investissements. Estimés à 57 000 €, ces investissements concerneront des opérations de réparation et d'entretien de bâtiments et notamment l'étanchéité du toit du centre culturel, le système d'éclairage du tennis couvert etc... Par ailleurs et sous réserve de respecter les procédures prévues, le Sivom continuera en 2022 son soutien aux activités associatives locales. Il est également rappelé que l'extension du CLSH fait toujours l'objet d'une étude aux cotés de la communauté des communes ; de même la commission ressources humaines poursuit ses travaux de recherche d'un responsable d'équipe technique.

↳ **les commissions communales**

Voirie :

La commission d'appel d'offre doit se réunir le 21 février pour procéder à l'étude des offres.

Communication :

Les itinéraires de visite de la commune ont été proposés à la communauté de communes et à l'association Rando land. Des livrets seront prochainement imprimés.

9 Divers

↳ **Installation d'un distributeur de pizzas**

Le maire informe le conseil que la commune a été sollicitée par la société Le comptoir Del Forno pour l'installation d'un distributeur de pizzas artisanales dans le village. L'ensemble des frais d'installations, de fonctionnement et de signalisation sont pris en charge par la société, s'ils valident l'emplacement proposé (parking du tennis couvert).

Après débat et discussions, le conseil donne un accord de principe, par 10 voix POUR, 3 CONTRE (Geoffrey Diebold, Fabrice Lutz et Dominique Reinbolt), 1 ABSTENTION (Laetitia Johner) sur l'implantation d'un tel distributeur à Dingsheim, sachant que le terrain d'assiette appartient au Sivom, ce sera donc à lui de prendre la décision finale.

↳ **Elections présidentielles**

10 avril 2022 : 1er tour des élections présidentielles

24 avril 2022 : 2^{ème} tour des élections présidentielles

Conformément à la réglementation, chaque conseiller doit être obligatoirement présent pour tenir une permanence. En cas d'empêchement, l' élu doit se charger de trouver un remplaçant et le signaler rapidement au secrétariat.

↳ **Agenda**

21 février 2022 : comité directeur du SIVOM « La Souffel »

28 février 2022 : réunion de préparation du budget communal

7 mars 2022 : conseil municipal

Séance close à 22h00

Ont signé le registre le maire et le secrétaire

Gaston BURGER Maire	Virginie ADLOFF Secrétaire de séance
-------------------------------	--